

Comment la <Loi sur l'Investissement Etranger> affecte-elle la gouvernance actuelle des sociétés à capitaux sino-étrangers en Chine?



ASIE

■ INTRODUCTION

Après dix ans d'élaboration, la Loi sur l'Investissement Etranger de la R.P.C. et ses règlements d'application (la "FIL") sont désormais effectifs officiellement depuis le 1er janvier 2020, ce qui a pour effet d'abroger définitivement les trois lois fondamentales applicables aux entreprises à investissements étrangers ("FIE") en Chine depuis plus de vingt ans:

- la Loi de la R.P.C. sur les Sociétés à Capitaux Sino-Etrangers (la "Loi sur les EJV");
- la loi de la R.P.C. sur les Joint-Ventures Coopératifs (la "Loi sur les CJVs"); et
- la Loi de la R.P.C. sur les Sociétés à Capitaux Exclusivement Etrangers (la "Loi sur les WFOEs")

Ainsi, la gouvernance de toutes les FIEs devra maintenant respecter la Loi sur les Sociétés de la R.P.C. (la "Loi sur les Sociétés") ou la Loi sur les Entreprises de Partenariat de la R.P.C (la "Loi sur les Entreprises de Partenariat").

Le tableau ci-dessous résume les principaux changements concernant la gouvernance d'une EJV qu'entraîne la mise en place de la FIL et précise comment les EJV actuelles devront s'adapter au nouveau régime de réglementation.

No.	Gouvernement	Avant la FIL	Après la FIL
1	Autorité suprême	Conseil d'administration ("CA")	Assemblée générale des actionnaires
2	Droits de vote exigés pour les décisions importantes	Accord unanime des Administrateurs présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration	Adopté par les actionnaires ayant deux tiers ou plus de droits de vote
3	Droits de vote	Un vote par Administrateur	Sauf mention contraire dans les statuts ("Statuts"), les actionnaires exerceront leurs droits de vote en proportion de leurs apports de capital respectifs
4	Représentant légal	Président du Conseil d'Administration ("Président")	Président/Administrateur Exécutif/Directeur Général ("DG")
5	Nombre des Administrateurs	≥ 3 Administrateurs qui composent le CA	3-13 Administrateurs qui composent le CA ou Un Administratif Exécutif

6	Election des Administrateurs/ Administrateur Exécutif	Les Administrateurs sont nommés directement et respectivement par les actionnaires en proportion de leurs apports de capital	Les Administrateurs/Administrateur Exécutif sont/ est élu(s) par l'assemblée générale des actionnaires
7	Mandat des Administrateurs/de l'Administrateur Exécutif	4 ans	3 ans
8	Le candidat du DG/DG Adjoint	Les candidats aux postes de DG et DG Adjoint seront proposés respectivement par l'actionnaire étranger et l'actionnaire chinois	Aucune limitation

■ AUTRES CHANGEMENTS HORMIS CEUX CONCERNANT LA GOUVERNANCE

Outre les aspects mentionnés ci-dessus par rapport à la gouvernance, la FIL simplifie les formalités concernant l'incorporation des EJV's ainsi que les modifications subséquentes et elle octroie une plus grande liberté aux actionnaires en ce qui concerne la disposition de leurs droits. Par exemple :

- Enregistrement auprès du COFCOM et déclaration d'information: les EJV's qui n'opèrent pas dans les secteurs mentionnés sur la Liste Négative n'ont plus besoin de procéder à l'enregistrement auprès du Ministère du Commerce ("COFCOM"). Au lieu de cela, l'Administration de Réglementation du Marché ("AMR") sera chargée de transmettre au COFCOM compétent l'information initiale, des changements ou du dés-enregistrement que les EJV's auront signalé par le biais du Système d'Enregistrement d'Entreprise et du Système public d'Information et de Crédit d'Entreprise Nationale.
- Distribution des bénéfices: Selon la Loi sur les EJV's, les bénéfices nets d'une EJV seront distribués aux parties proportionnellement à leurs participations respectives au capital social, tandis que la Loi sur les Sociétés autorise les actionnaires à se mettre d'accord à l'unanimité sur d'autres mécanismes de distribution.
- Cession de participation: La loi sur les EJV's exige l'accord unanime de tous les autres actionnaires si l'un des actionnaires a l'intention de céder l'ensemble ou une partie de sa participation au capital social. Tandis que selon la Loi sur les Sociétés, le consentement de plus de la moitié des autres actionnaires est suffisant. De plus, un actionnaire actuel qui s'oppose à la cession envisagée sera considéré comme ayant donné son accord s'il ne procède pas lui-même à l'acquisition de la participation concernée. La Loi sur les Sociétés permet aussi aux actionnaires de faire des exceptions aux règles de cession ci-dessus dans les Statuts, donnant ainsi plus de liberté aux actionnaires en ce qui concerne la disposition de leur participation au capital dans les EJV's.

■ RECOMMANDATIONS DS

Bien que la FIL accorde une période transitoire de 5 ans aux FIEs actuelles pour adapter leur gouvernance et réviser leurs statuts selon la Loi sur les Sociétés/ la Loi sur les Entreprises de Partenariat, il est recommandé aux FIEs et en particulier aux EJV's de commencer leur travail de préparation le plus tôt possible. Les actionnaires étrangers peuvent profiter de cette occasion non seulement pour adapter et améliorer la structure interne de gouvernance, mais aussi pour rééquilibrer leurs relations avec leurs partenaires chinois.



NEWSLETTER



SAVOIR,
FAIRE

NEWSLETTER - INFORMATIONS JURIDIQUES



PROPOSÉES PAR LE CABINET DS AVOCATS

Cependant, en ce qui concerne le changement de mécanisme de vote pour les décisions importantes des EJV, les actionnaires étrangers qui détiennent la majorité du capital ($\geq 2/3$) seront susceptibles d'être confrontés aux objections soulevées par les actionnaires chinois qui se battront pour leur droit de veto concernant ces décisions importantes. DS se tient à votre disposition pour résoudre ce type d'impasse laquelle peuvent être confrontés les groupes étrangers.

DS a suivi de près l'évolution des lois et des réglementations relatives à ces sujets, ces dernières années en Chine, nous pourrions vous accompagner sur l'ensemble de vos interrogations. N'hésitez pas à contacter pour des informations supplémentaires ou conseils spécifiques.



*Pour toute information
complémentaire,
merci de contacter :*

XU Baijun
Legal Advisor - Shanghai Office

WU Yan
Senior Legal Advisor - Shanghai Office
wuyan@dsavocats.com

Pour vous désinscrire cliquer [ici](#)